



Yzernay, le 29 avril 2019

SORTIE DES GRAND-MERES

Costumes et Théâtre
Saint Paul du Bois

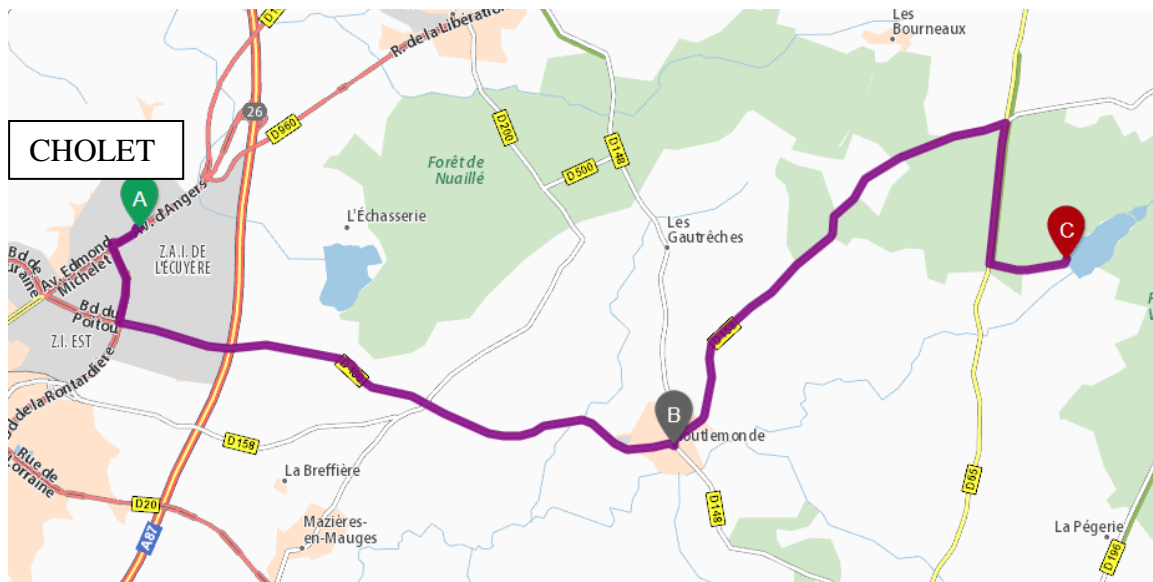
Chers amis collectionneurs,

Le **dimanche 16 juin 2019**, notre club organise une sortie, réservée aux véhicules **nés avant 1950**

Un parcours adapté à leurs performances sera proposé et les tenues d'époque seront appréciées.

ATTENTION : Le rendez-vous se situe sur le parking de l'Etang de Péronne en bordure de la Forêt de Vezins

A partir de 8 h 00



- **8 h 30 précises** : Départ de l'étang de Peronne
- **9 h 45** : Pause-café/brioche à **La Tourlandry**
- **10 h 15 environ** : Arrivée à **Saint Paul du Bois**
- **10 h 30** : Visite guidée du **Musée**
- **12 h 30** : Déjeuner
- **16 h 00 environ** : Visite d'un élevage d'autruches à **Yzernay**
- **17 h 30** : Retour à l'Etang de Peronne

Le bon d'inscription ci-joint est à retourner avant le 4 juin 2019 dernier délai, accompagné du chèque à l'ordre des Pet'ardentes du Choletais et à envoyer à M. Gilles NOYER, 13 square Marcel Pagnol, 49300 CHOLET (tél : 02 41 65 31 66)

Pour tout renseignement : Christian Leberre ☎ 02 41 55 04 25 ou Michel Boissinot ☎ 05 49 65 52 43

Pensez à faire le plein d'essence, à vous munir de l'assurance et de la carte grise de votre véhicule ainsi que de votre permis de conduire. N'oubliez pas, non plus, votre triangle et vos gilets de sécurité, ainsi que votre bonne humeur.

Le Président Christian LEBERRE



Dimanche 16 juin 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION
(A retourner avant le 4 juin 2019)

NOM et Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Club :

Voiture utilisée : Marque :

Modèle :

Année :

Nombre de personnes

Adhérents « Les Pet'ardentes » : 36,00 € x =

Non adhérents : 40,00 € x =

Enfants de moins de 10 ans : 20,00 € x =

TOTAL = euros

A retourner à Monsieur Gilles NOYER, 13 square Marcel Pagnol, 49300 CHOLET/chèque à l'ordre des Pet'ardentes du Choletais.
La participation à cette sortie implique l'acceptation sans réserve du règlement intérieur de l'Association disponible sur demande.
Les véhicules, les conducteurs et les passagers circulent sous leur propre responsabilité.
Le soussigné déclare être titulaire d'un permis de conduire valide. Le véhicule utilisé possède une carte grise « roulante » ainsi qu'une assurance valide.

L'Association « Les Pet'ardentes du Choletais » ne saurait en aucun cas être tenue responsable des incidents qui pourraient intervenir à l'occasion de cette promenade..

Signature obligatoire